



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

## AVIS PUBLIC

### RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30 au 1670, route 202, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**1223, ROUTE 202**

Les propriétaires du spa des Chutes de Franklin désirent agrandir leur bâtiment principal jusqu'à 2.4 mètres de la rue Grimshaw afin d'améliorer leur service à la clientèle. La réglementation actuelle exige une marge avant de 9 mètres de la ligne de la rue Grimshaw.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

DONNÉ À FRANKLIN CE 21 décembre 2020

Louis-Alexandre Monast  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Louis Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce 21 décembre 2020 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2020 .

Louis-Alexandre Monast  
Directeur général et secrétaire-trésorier